



Feux rouge grillé + poursuite police

Par **ricco59**, le **17/02/2011** à **21:46**

Bonjour à tous,
Dans la nuit de mardi, j'ai grillé un feu rouge dans une petite ville, à un croisement, à une allure très vive, seulement, perpendiculairement, il y avait la police qui attendait que le feu passe au vert pour qu'ils démarrent.
Pris de panique, je ne me suis pas arrêté, et à réussi à les semer.
Ma voiture étant celle de la société, ils ont eu le temps de lire le logo, et comme j'avais garé la voiture sans qu'ils me voient un peu plus loin, ils l'ont retrouvé un peu plus tard, et là, ils ont pris la plaque !
Que puis-je faire ? Sachant que je suis certain qu'ils n'ont pas pu de nuit, et avec l'avance que j'avais, lire ma plaque.
Je sais qu'aujourd'hui ils ont appelé mon employeur pour avoir des infos sur moi.
Cordialement.

Par **chaber**, le **18/02/2011** à **07:26**

Bonjour,
[citation] Que puis-je faire [/citation]
Attendre la suite de la procédure et les sanctions qui seront prises

Par **Tisuisse**, le **18/02/2011** à **08:21**

Bonjour,
Feux rouge => amende de 4e classern
Vitesse excessive eu égard aux circonstances => art R 413-17 => amende de 4e classern
Refus d'obtempérer => délit routier
=> tribunal correctionnel
Toutes les sanctions sont indiquées sur les post-it correspondant en en-tête de ce forum. Merci d'en prendre connaissance.
Pour le restant, vous ne risquez rien moins qu'un licenciement pour faute grave si vous perdez votre permis.

Par **citoyenalpha**, le **21/02/2011** à **14:38**

Bonjourrrnje tiens à préciser que sans interpellation ou identification par les forces de l'ordre du conducteur il est impossible de retenir la responsabilité pénale du titulaire de la carte grise ou de son gardien.rnrnSeule la responsabilité pécuniaire dans votre cas peut être retenue sauf aveux de votre part.rnrnRestant à votre disposition.